

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 10 juillet 2023

N° CM10072023-11  
NB/CPG

L'an deux mille vingt-trois, le dix du mois de juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation : 4 juillet 2023**

**Nombre de Conseillers : 29**

**Nombre de votants : 29**

**Présents :** Mme M. DEVANNE, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPALT, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M JC MARCHAND

Procuration à

Mme M. DEVANNE

Mme N. FIORI

"

Mme A. RABILLIER

M N. GODET

"

Mme L. AVOINE

Mme MB VINCENT

"

M D. HERAUD

Mme E. RABILLIER

"

Mme I. BROSSET

M P. BOUSSEAU

"

Mme L. VILLATEAU

**Secrétaire :** M J. BALLAY

---

**OBJET : AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES DE VENDEE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE FRANCOISE DOLTO ET SA TRANSFORMATION EN ACCUEIL PERISCOLAIRE**

VU la délibération n°CM121113 du 12 novembre 2012 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de l'adhésion de la Commune à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée (ASCLV), dont le siège social est situé au sein de la Société Vendée Expansion, à La Roche-sur Yon ;

VU la délibération n°CM10072023-10 de ce jour par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Mme le Maire à signer une convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec la ASCLV pour le regroupement des écoles publiques Française Dolto et Jules Verne sur le site de l'école Jules Verne ;

CONSIDERANT que l'ASCLV a pour mission d'accompagner les Communes dans la réalisation de leurs projets en vue d'un développement harmonieux du territoire ;

CONSIDERANT que, dans le cadre du projet de création d'un nouveau centre périscolaire, de nombreuses discussions ont eu lieu au sein du Comité consultatif créé à cet effet, composé d'élus, de membres de l'association Calypso, de parents et de personnes n'ayant pas d'intérêt direct dans le projet ;

CONSIDERANT qu'au fur et à mesure de l'avancée du projet, les enseignants des écoles maternelle Française Dolto et primaire Jules Verne, ainsi que l'association de Gestion de la Cantine des écoles publiques ont été conviés à participer à la réflexion ;

CONSIDERANT que diverses pistes ont été débattues dont les suivantes et pour lesquelles chacun ayant pu s'exprimer :

- regroupement des deux écoles publiques maternelle et primaire sur le site de l'école Jules Verne ;
- rénovation thermique de l'école Française Dolto actuelle pour sa transformation en accueil périscolaire ;

.../...

CONSIDERANT que compte-tenu de la forte technicité et de l'enjeu financier qui entourent ce projet il a été décidé de faire appel à l'ASCLV qui a transmis à la Commune un projet de convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ;

CONSIDERANT que le détail de cette prestation serait le suivant :

<b>Objet de la mission</b>	<b>Délais de réalisation Hors délais de validation du Maître d'Ouvrage</b>	<b>Coût HT</b>
Réalisation d'une étude de faisabilité	4 mois	7 000,00 €
Réalisation du programme	3 mois	6 400,00 €
Choix du Maître d'œuvre	5 mois	8 000,00 €
<b>Soit un total de</b>		<b>21 400,00 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après un vote à main levée qui a donné, pour 29 votants, 23 voix pour et 6 abstentions :

APPROUVE la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée relative au projet de rénovation thermique de l'école publique Françoise Dolto et sa transformation en accueil périscolaire, telle que transmise à l'ensemble des élus municipaux ;

AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée ainsi que toutes les pièces relatives à cette opération ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Jacques BALLAY**  
Secrétaire de séance

**Michelle DEVANNE**  
Maire